

PRÉAVIS N° 06/11.2017

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF. 199'800,00 TTC, DUQUEL SONT DÉDUITS LES FRAIS DE LOCATION DE CHF 19'264.00, SOIT UN MONTANT FINAL DE CHF 180'536.00 TTC POUR L'ACQUISITION D'UN APPAREIL CINÉMATOGRAPHIQUE SEMI-STATIONNAIRE.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

Les Membres suivants de la Commission de Gestion et des Finances, à savoir Mesdames Catherine Hodel (Morges), Catherine Sutter (Tolochenaz), Messieurs Antoine Chappuis (Préverenges), Andréas Kuenzi (Lussy-sur-Morges), François Ludwig (St-Prex), ainsi que le membre suppléant Monsieur Michel Conne (St-Prex) ont participé à **une séance le jeudi 26 octobre** à 18 h 30 à la salle de conférences de la PRM, Pl. Saint-Louis 2, à Morges. Elle a siégé séparément de la Commission ad hoc étudiant le même préavis.

L'article 21 du Règlement de notre Conseil Intercommunal a été modifié le 4 avril de cette année 2017. La nouveauté introduite prévoit sous sa lettre b) que la Commission de Gestion et des Finances examine notamment l'incidence sur les finances de l'Association de toute demande de crédit extraordinaire excédant CHF 100'000.00. Elle doit communiquer sa détermination à la Commission chargée d'étudier le préavis du Comité de Direction s'y rapportant.

Le présent préavis dépassant ce montant et ne figurant pas dans le budget 2017, ni dans celui de 2018, la lettre b) de cet article 21 s'applique. Le fait que cet achat figure dans le plan d'investissement inclus dans le budget n'y change rien. En effet, le plan d'investissements dans le budget l'est à titre purement indicatif. En votant le budget, le Conseil Intercommunal ne se prononce pas sur les intentions d'investissements du Comité de Direction.

Il faut encore préciser que le rôle de la commission de Gestion et des Finances, dans ce cas de figure, n'empiète pas sur celui de la Commission ad hoc. Nous ne nous prononçons pas sur le bien-fondé de l'achat prévu, ni sur d'autres aspects techniques ou de principe. Nous devons simplement dire si nos finances vont supporter ou non la dépense demandée.

Durant cette séance, la Commission a pu entendre la Présidente du Comité de Direction, Mme Anne-Catherine Aubert-Despland (Morges). Nous la remercions pour les explications et réponses qu'elle nous a fournies à nos questions.

2 ANALYSE

De manière à pouvoir se faire une idée de la situation financière de notre Association, la Commission a demandé au Comité de Direction, par l'intermédiaire de sa Présidente, que lui soit fourni un document actualisé qui comprenne notamment et pour le moins :

- l'état des emprunts,
- la situation financière,
- l'incidence financière du crédit demandé sur les comptes de fonctionnement de la PRM (amortissement, intérêts, coûts induits – frais de maintenance...) sur les 3 années à venir au moins.

Ce tableau de bord est en effet indispensable pour que la Commission de Gestion et des Finances puisse se faire une opinion sur la santé financière de la PRM et pour pouvoir donner sa détermination quant à cette demande de dépenses. Dorénavant, un tel document devra être automatiquement fourni à la Commission de Gestion et des Finances lors du dépôt du budget, des comptes et de préavis de demande de crédit.

La Commission a demandé également de quelle manière le financement de cet achat allait être réalisé. Il nous a été précisé qu'il le serait par l'emprunt.

À l'avenir, cet aspect (*par l'emprunt, par les recettes courantes...*) devra être automatiquement noté dans les préavis de demande de crédit.

Toutes ces informations ont été données à la Commission et nous remercions le Comité de Direction et les responsables de la Police pour les avoir établies.

Il faut relever que cette dépense peut être considérée comme un bon investissement. Nous l'avons déjà vu lors de l'analyse du budget 2018, l'acquisition de cet appareil semi-stationnaire va générer des recettes de l'ordre du million de francs.

En considérant tous les éléments évoqués ci-dessus et selon les renseignements reçus du Comité de Direction, la Commission estime que cette dépense est tout à fait supportable pour les finances et a même une influence positive sur celles-ci.

3 CONCLUSION

La Commission de Gestion et des Finances se détermine favorablement quant à l'octroi du montant final de CHF 180'536.00 sollicité par le préavis No 06/11.2017.

Au nom de la Commission
Le Président rapporteur



François Ludwig